



Le temps des Réalisations

Bulletin mensuel bilingue d'informations - N° 21 - septembre - octobre ° 2014

Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun

Récépissé de déclaration N° 00000038 / RDDJ / J06 / BASC du 9 juillet 2012

Directeur de Publication : Martin BELINGA EBOUTOU



Libération des otages Le résultat du savoir-faire de Paul BIYA



Maman
Rosette
pour
l'éternité



Libération des otages camerounais et chinois

Les dix ressortissants chinois ouvriers d'une entreprise de construction de route et les 17 Camerounais parmi lesquels, l'épouse du Vice-Premier Ministre Amadou ALI et le Lamido de Kolofota, enlevés par les membres de la secte islamiste Boko Haram respectivement à Waza, région du Nord, dans la nuit du 16 au 17 mai 2014, et à Kolofata le 27 juillet 2014, puis remis aux autorités camerounaises dans la nuit du 11 octobre 2014, ont été reçus par le Chef de l'Etat au Palais de l'Unité le 13 octobre 2014.

Déclaration du Chef de l'Etat lors de la cérémonie de réception des ex-otages

Yaoundé, 13 octobre 2014



Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue au Palais de la République.

Ce jour est un jour de joie, une joie qui n'a d'égale que l'angoisse et l'inquiétude qui nous étreignaient pendant toute votre détention.

Monsieur l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine,

C'est avec plaisir et avec joie que je vous remets vos compatriotes qui ont subi une détention dans des conditions atroces. Je voudrais dire que c'est grâce à leur courage, à leur volonté, à leur détermination qu'ils ont pu survivre. Je les en félicite et leur souhaite beaucoup de chance

pour l'avenir. Je leur souhaite un bon retour dans votre grand pays.

Mes chers compatriotes,

Je ne peux pas cacher la joie que nous éprouvons de vous voir revenus sains et saufs. Madame ALI est de nouveau parmi nous, le Lamido de Kolofata et toutes leurs familles. Vous avez fait preuve de courage, d'endurance, de croyance

en Dieu ; c'est ce qui vous a sauvé.

Tout ceci, tout ce qui arrive et qui nous cause une grande joie, nous ne l'oublions pas, nous le devons à la vaillance de nos forces armées. Notre armée se bat avec courage nuit et jour pour que le Cameroun reste un pays de paix et de stabilité.

Nous devons ce bon résultat également à l'engagement des populations du Cameroun, que ce

soit du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest ; je dirais même plus, les populations de l'Extrême-Nord qui vivent le calvaire tous les jours mais qui apportent aux forces de l'ordre un concours que nous apprécions.

C'est tout cela qui a permis que nous vous revoyions. Nous ne cachons pas notre joie. Nous vous souhaitons un retour heureux dans vos familles et dans vos pays.

Le Gouvernement camerounais quant à lui vous donne l'assurance qu'il va continuer sans relâche à combattre le Boko Haram jusqu'à son éradication totale.

Je vous souhaite bonne chance et bon retour dans vos familles.



Statement by the Head of State at the solemn ceremony to receive Freed Cameroonian and Chinese Hostages

Yaounde, 13 October 2014

Ladies and Gentlemen,

Permit me first of all to welcome you to the Palace of the Republic.

Today is a day of joy, joy equalled only by the anguish and anxiety which gripped us throughout your detention.

The Ambassador of the Republic of China,

It is with pleasure and joy that I hand over to you your compatriots who were detained under awful conditions. I would like to say that they were able to survive thanks to their courage, their will and their determination. I congratulate them for that and wish them good luck for the future. I wish them a safe return to your great country.

My dear compatriots,

I cannot hide the joy we feel to see you back safe and sound. Mrs ALI, the Lamido of Kolofata and their entire families are back among us. You demonstrated courage, endurance and faith in God. That is what saved you.

All this, all what is happening and which brings us great joy, we should bear in mind, is thanks to the bravery of our armed forces. Our army is fighting courageously day and night to ensure that Cameroon remains a country of peace and stability.

We also owe this good result to the commitment of the Cameroonian

people, be they in the North, the South, the East or the West, and especially the people of the Far North who are going through the ordeal everyday but still provide commendable support to the forces of law and order.

It is all this that has enabled us to see you again. We cannot hide our joy. We wish you a happy return to your families and to your countries.

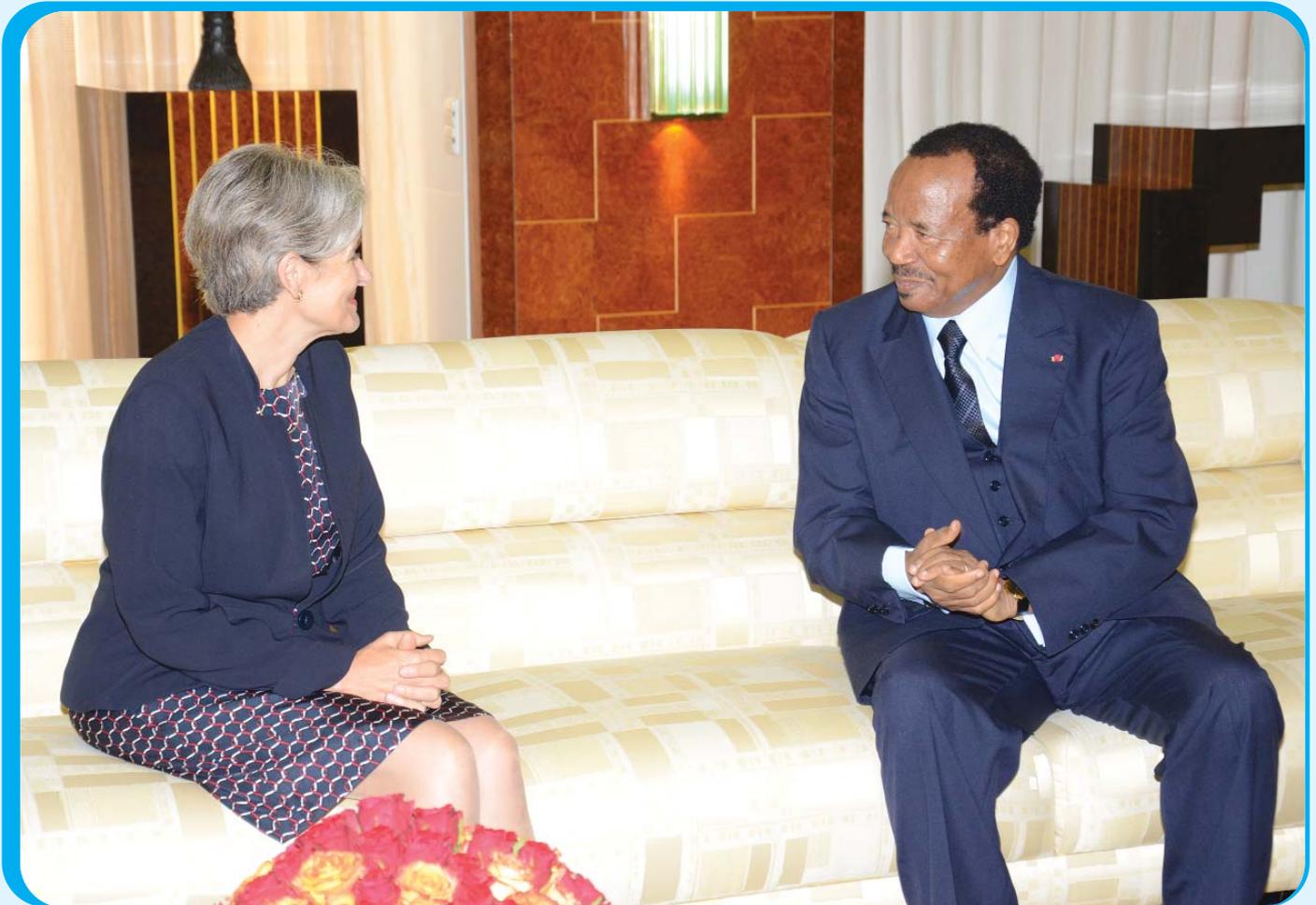
For its part, the Government of Cameroon assures you that it will not relent in its fight against Boko Haram until it is completely wiped out.

I wish you good luck and a safe return to your families.



La Directrice Générale de l'UNESCO au Cameroun

Une visite fort réussie



A l'invitation du Président de la République, Paul BIYA, Mme Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO), a effectué une visite officielle au Cameroun, les 15 et 16 septembre 2014. Cette visite a permis à la Directrice Générale de l'UNESCO, qui séjournait pour la première fois au Cameroun, de revisiter avec les autorités la coopération riche et pluridimen-

sionnelle que notre pays entretient avec cette organisation depuis 1960, date de l'établissement des relations diplomatiques.

Le temps fort du séjour au Cameroun de la Directrice Générale de l'UNESCO est l'audience que lui accordée le Chef de l'Etat, suivie d'un déjeuner offert en son honneur par le Couple présidentiel au Palais de l'Unité, le 16 septembre. Dans le discours qu'il a prononcé lors de ce déjeuner, le

Président Paul BIYA a salué l'accompagnement de l'UNESCO dans ses domaines de compétence. Le Chef de l'Etat a en outre appelé au renforcement du rôle de l'UNESCO dans la recherche de la paix face à la multiplication des conflits idéologiques et des foyers de tension. Pour sa part, la Directrice Générale de l'UNESCO a déclaré que sa visite au Cameroun est « *le choix de l'amitié* » et de l'histoire qui unit l'UNESCO au Cameroun.

Depuis son élection à la tête de l'UNESCO en 2009, Mme Irina BOKOVA a un préjugé favorable pour le Cameroun, qui se justifie notamment par la politique clairvoyante de paix et stabilité que mène le Chef de l'Etat et qui fait du Cameroun un modèle de développement en Afrique. La Directrice Générale de l'UNESCO est également admirative de l'œuvre humanitaire de la Première Dame, Madame Chantal BIYA, en faveur de la jeune fille et des couches sociales vulnérables. Cet engagement social a valu à Mme Chantal BIYA la reconnaissance de l'UNESCO, qui l'a désignée en 2008 Ambassadrice de Bonne

Volonté de l'UNESCO pour l'Education et l'Inclusion sociale. Mme BOKOVA a tenu donc à matérialiser son estime pour le Chef de l'Etat et la Première Dame, ainsi que son attachement au Cameroun à travers une décision forte : l'ouverture à Yaoundé du siège du Bureau Régional Multi-sectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale, regroupant dix pays (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RD Congo, Sao Tomé et Principe et Tchad) et dont elle a procédé officiellement à l'inauguration lors de cette visite officielle.

Un autre moment important de la visite officielle de la Directrice Générale de l'UNESCO au Cameroun a eu lieu au campus de l'Université de Yaoundé I où Mme Irina BOKOVA a reçu le titre de Docteur Honoris Causa en Sciences de l'éducation devant plus d'un millier d'enseignants et d'étudiants enthousiastes et admiratifs. Dans son discours d'acceptation de ce doctorat, Mme BOKOVA a notamment déclaré : *«Le Cameroun peut être émergent à l'horizon 2035. Il en a les capacités.»*

En conclusion, le Cameroun est honoré d'avoir reçu sur son sol la visite d'une grande amie.



Déjeuner officiel offert en l'honneur de Madame Irina BOKOVA

Le toast du Chef de l'Etat

Yaoundé, le 16 septembre 2014



Madame la Directrice Générale de l'UNESCO,

Laissez-moi vous dire combien mon épouse et moi-même, sommes heureux de vous accueillir à l'occasion de votre visite au Cameroun.

Devrais-je rappeler que vous êtes bien chez vous au Cameroun. À la faveur d'une heureuse coïncidence, vous partagez votre

nom avec une localité bien connue du sud-ouest du Cameroun. Vous êtes d'ailleurs l'illustre dignitaire de Bokova. Les dépositaires de la tradition vous en ont remis les attributs.

C'est vous redire tout notre plaisir de vous accueillir ici aujourd'hui, Madame la Directrice Générale.

Mesdames, Messieurs,
Comme vous le savez, notre relation avec l'UNESCO est ancienne. Elle date des lendemains de notre accession à la souveraineté internationale, il y a plus d'un demi-siècle. Notre adhésion traduisait notre volonté de rapprochement avec tous les peuples. L'UNESCO, à la fois protectrice et promotrice de l'égalité des cultures, était l'interlocutrice toute désignée.

Nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru ensemble. Pour mémoire, je voudrais rappeler le rôle de tout premier plan joué par votre Organisation dans la création, l'animation et le fonctionnement de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé qui vient de célébrer ses 50 ans.

Tout aussi incommensurable a été et demeure votre accompagnement dans la préservation, la promotion, l'expression et le rayonnement de notre culture. Nous nous souvenons avec fierté de cette belle plaquette consignant les résultats de l'enquête réalisée sous vos auspices sur toutes les danses du Cameroun. Nous n'oublions pas votre assistance lors de la préparation de la participation du Cameroun au premier Festival des Arts Nègres à Dakar et au premier Festival Culturel Panafricain à Alger. Laissez-moi enfin évoquer la part prise par l'UNESCO dans la restauration des monuments historiques tel le Palais de Foumban et dans la préservation de notre faune, notamment la réserve du Dja. Celle-ci est inscrite, depuis 1987, sur la liste du patrimoine mondial, naturel et culturel de votre Organisation.

Madame la Directrice Générale,
Mesdames, Messieurs,

Avec les conflits idéologiques et les foyers de tension qui se multiplient, le rôle de l'UNESCO dans la recherche de la paix, déjà fort louable, est aujourd'hui appelé à

se renforcer. Car, il faut bien s'en convaincre, la victoire par les armes ne peut pas seule garantir la paix, une paix durable.

La paix durable ne s'impose pas, elle se construit et se vit quotidiennement par l'acceptation de l'autre et la tolérance qui conduisent au dialogue et le favorisent. Toutes ces vertus sont bel et bien la raison d'être de l'UNESCO.

Le préambule de son acte constitutif le proclame avec force, Je cite : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». Fin de citation.

Madame la Directrice Générale, La préservation de la paix passe aussi par la lutte contre les inégalités et la pauvreté.

Vous le savez bien puisqu'en 2009, vous avez placé votre premier mandat sous le signe de la promotion d'un « *nouvel humanisme* » ; un humanisme fondé sur la solidarité et axé sur l'épanouissement de l'homme, de tout l'homme et de tous les hommes.

Vous avez accordé la priorité aux programmes de développement des pays africains. C'est aussi à vous qu'on doit la réorganisation géographique et opérationnelle des services de l'UNESCO. Par la création de cinq Bureaux régionaux

en Afrique, vous avez rapproché votre Organisation des populations et rendu votre action perceptible à la conscience de celles-ci.

Le Cameroun apprécie hautement votre appui dans vos divers domaines de compétence et nous sommes certains que votre visite va contribuer à densifier notre coopération pluridimensionnelle. Je voudrais à cet égard saluer, pour m'en féliciter, l'ouverture au Cameroun d'une importante représentation de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale. Conformément aux instructions que je lui ai données, le Gouvernement a pris toutes les dispositions pour faciliter son installation et en garantir le bon fonctionnement.

Madame la Directrice Générale, Permettez-moi de terminer par où j'aurais dû commencer mon propos. Je voudrais vous féliciter, chaleureusement, pour votre réélection à la tête de l'UNESCO. Je voudrais saluer la maîtrise et le talent avec lesquels vous vous dévouez au service de l'humanité. Mesdames et Messieurs,

Mon épouse et moi-même vous invitons à présent, à lever vos verres en l'honneur de Madame Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, au succès de sa mission au service de la paix et à la pérennité de la relation Cameroun UNESCO.

Je vous remercie.

Toast by the Head of State at the luncheon

Yaounde, 16 September 2014

Madam Director-General of UNESCO,

Permit me to tell you how delighted my wife and I are to welcome you on the occasion of your visit to Cameroon.

I need not remind you that you are very much at home in Cameroon. By some happy coincidence, you bear the same name as a well-known locality in the south-west of Cameroon. By the way, you are an illustrious dignitary of Bokova. The custodians of tradition have granted you the attributes of that status.

This once again shows how pleased we are to welcome you here today, Madam Director-General.

Ladies and Gentlemen,

As you are aware, our relationship with UNESCO is longstanding, coming on the heels of our accession to international sovereignty over half a century ago. Our belonging to this body was driven by our desire to draw closer to all peoples of the world. As a protector and promoter of the equality of cultures, UNESCO was the most appropriate interlocutor.

We stand proud of the ground

covered together. To refresh your memory, I would like to recall the leading role played by your Organization in the creation, running and functioning of the Yaounde Higher Teachers Training College (ENS) which recently commemorated its 50th anniversary.

Your support in the preservation, promotion, expression and influence of our culture is equally immeasurable. We proudly remember the brochure containing the findings of the survey conducted under your supervision on all the dances of Cameroon. We do remember your assistance in preparations for Cameroon's participation at the first-ever Festival of Negro Arts in Dakar and the first Pan-African Cultural Festival in Algiers.

Lastly, I would like to mention UNESCO's contribution towards restoring historical monuments such as the Fouban Palace and preserving our wildlife, especially the Dja Reserve which features on your Organization's list of World Natural and Cultural Heritage since 1987.

Madam Director-General,
Ladies and Gentlemen,

With increasing ideological conflicts and trouble spots, UNESCO's role in the quest for peace, highly commendable as it

is, needs to be stepped up. For, we must bear in mind that victory through the force of arms cannot alone ensure peace, that is, lasting peace.

Lasting peace cannot be imposed, it is built and lived daily by mutual acceptance and tolerance which lead to and promote dialogue. All these virtues indeed constitute the *raison d'être* of UNESCO.

The Preamble of UNESCO's constitution clearly states and I quote: "Since wars begin in the minds of men, it is in the minds of men that the defences of peace must be constructed". Unquote. Madam Director-General,

The preservation of peace also entails the fight against inequality and poverty.

You know this very well because in 2009 you placed your first tenure under the banner of promoting a "new humanism"; humanism based on solidarity and focused on the full development of the individual and all mankind.

You gave priority to the development programmes of African countries. The geographical and operational reorganization of UNESCO's services is also credited to you. By establishing five Regional Offices

in Africa, you have brought your Organization closer to the people, making them more aware of UNESCO's work.

Cameroon highly appreciates your support in your various areas of competence and we are sure that your visit will further enhance our multidimensional cooperation.

In this regard, I wish to commend the opening in Cameroon of a major UNESCO office for Central Africa. Pursuant to my instructions, the

Government has taken all necessary measures to facilitate its establishment and ensure its proper functioning.

Madam Director-General,

Allow me to conclude where I should have started. I wish to heartily congratulate you on your re-election at the helm of UNESCO. I wish to commend the mastery and skill with which you devote yourself to the service of humanity.

Ladies and Gentlemen,

My wife and I now invite you to raise your glasses in honour of Madam Irina BOKOVA, Director-General of UNESCO, to the success of her mission at the service of peace and to the sustainability of Cameroon-UNESCO relations.

Thank you.



Discours de Madame Irina Bokova

Yaoundé, le 16 septembre 2014



Monsieur le Président de la République, M. Paul Biya, Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la première dame, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, Chantal Biya,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Permettez-moi de saisir l'opportunité de transmettre à travers vous, Monsieur le président de la République, ma sincère gratitude à tout le peuple camerounais pour l'accueil si

chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée au Cameroun, Terre de toutes les convergences, de toutes les beautés, de tous les défis de l'Afrique.

Et permettez-moi de dire à quel point je suis profondément touchée, surprise et émue, pour la distinction de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur, que vous venez de m'accorder. C'est une reconnaissance de la relation entre l'UNESCO et le Cameroun, qui me responsabilise encore davantage, dans tout ce que nous avons à construire.

« Qui ne peut visiter toute l'Afrique peut se satisfaire du Cameroun » dit-on ici fièrement et c'est un grand plaisir d'être à Yaoundé et pas uniquement parce qu'on y ressent encore la liesse qui accompagne la victoire récente de l'équipe nationale dans les qualifications pour la Coupe d'Afrique des Nations en 2015.

J'effectue ma première visite officielle au Cameroun.

Ce choix est celui de l'amitié, c'est le choix de l'histoire qui nous unit - une histoire forte, incarnée par

de grandes figures comme Ferdinand Oyono, éminent écrivain qui fut Ministre de la Culture, ou comme le prêtre Meinrad Hebga dont le combat pour l'humanisme, la dignité humaine touche au cœur de notre mandat.

La relation de l'UNESCO et du Cameroun s'incarne dans la vitalité culturelle de ce pays, portée par Manu Dibango, célèbre dans le monde entier.

Elle s'incarne dans les sites inscrits au Patrimoine mondial, et plus généralement, dans l'énergie culturelle qui mériterait d'être encore davantage reconnue et valorisée, dans la région de la ville de Kribi, ou bien dans le nord du pays, dont les traditions et les savoirs autochtones, et la diversité des langues locales, sont une mine de richesses à partager avec le monde.

Notre relation s'incarne aussi dans le travail du Centre international de Référence Chantal Biya, très actif dans la lutte contre le SIDA, et avec lequel nous avons des liens étroits et que je viens de visiter ce matin.

Cette coopération, si riche, et j'ose dire si amicale, doit nous aider à regarder lucidement les immenses défis devant nous :

- L'urgence du développement, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités

- L'insécurité en République Centrafricaine, l'extrémisme au Nigéria, le risque d'Ebola, qui affectent aussi, indirectement, la société camerounaise.

Les virus ne respectent aucune frontière, et face à des menaces qui affectent plusieurs pays, la réponse durable réside dans la coopération, la mise en commun des ressources et des moyens.

Et il est très symbolique que nous inaugurons justement aujourd'hui notre bureau régional de Yaoundé, qui couvre 10 pays d'Afrique centrale.

Par ma présence ici, j'ai souhaité affirmer l'importance de notre coopération pour la paix et le développement.

Au moment où les Nations Unies cherchent à définir un nouvel agenda pour le développement mondial après 2015, nous savons que ce programme, pour réussir doit être universel et inclusif, et que chaque pays puisse faire valoir ses attentes, à égalité.

Dans ce nouveau paysage, tous les regards se portent vers l'Afrique, comme le continent de l'avenir,

poussée par une dynamique démographique sans précédent, un immense potentiel de développement.

L'UNESCO, par le soutien à l'éducation, par la promotion de la diversité culturelle, par la circulation de l'information, par le soutien à la recherche scientifique, est à vos côtés.

L'UNESCO a fait de l'Afrique sa priorité globale parce que tous les enjeux planétaires passent par l'Afrique : réchauffement climatique lutte contre la pauvreté développement de la jeunesse c'est d'abord en Afrique que nous montrerons, ou pas, notre capacité à travailler ensemble.

C'est aussi pour cette raison que je voulais être ici, à Yaoundé, et que je m'approprie cette expression camerounaise pour vous dire, mes chers amis : « *On est ensemble !* »

“ On est ensemble ”



Cette chaleureuse accolade au Palais de l'Unité entre la Première Dame et la Directrice Générale de l'UNESCO traduit la qualité des liens qui unissent ces deux personnalités. En effet, Mme Chantal BIYA, Ambassadrice de Bonne volonté de l'UNESCO pour l'éducation et l'inclusion sociale, et Mme Irina BOKOVA partagent le même engagement pour l'épanouissement intégral de l'Homme.

Pour marquer son appui à l'œuvre humanitaire de la Première Dame, la Directrice Générale de l'UNESCO s'est rendue, lors de sa visite officielle au Cameroun, au Centre International de Référence Chantal BIYA (CIRCB) pour apprécier les différents projets qui y

sont menés dans le domaine de la recherche et de la prévention du VIH/SIDA.

En parlant, peu de temps après cette visite, de « la vitalité » de la relation d'amitié entre l'UNESCO et le Cameroun, au cours du déjeuner que lui a offert le Couple présidentiel, Mme BOKOVA a relevé que « Notre relation s'incarne aussi dans le travail du Centre International de Référence Chantal BIYA, très actif dans la lutte contre le SIDA, et avec lequel nous avons des liens étroits et que je viens de visiter ce matin. »

Au CIRCB, en effet, la Directrice Générale de l'UNESCO n'a pas tari

d'éloges pour sa promotrice et pour le travail qui y est effectué. « Je suis très fière de l'implication de l'UNESCO dans les merveilleux projets menés au sein du CIRCB. Je suis également fière de notre Ambassadrice de Bonne Volonté pour l'éducation et l'inclusion sociale, Madame Chantal BIYA que j'ai rencontrée à plusieurs reprises. Je sais tout au sujet de son action dans les domaines de l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la prévention du VIH/SIDA et de toutes ses œuvres en faveur des couches défavorisées. Je suis impressionnée par le fait que l'UNESCO soit partie prenante dans les projets qui sont mis en œuvre au CIRCB. Nous continuerons à travailler ensemble ».

Autres images fortes de la visite



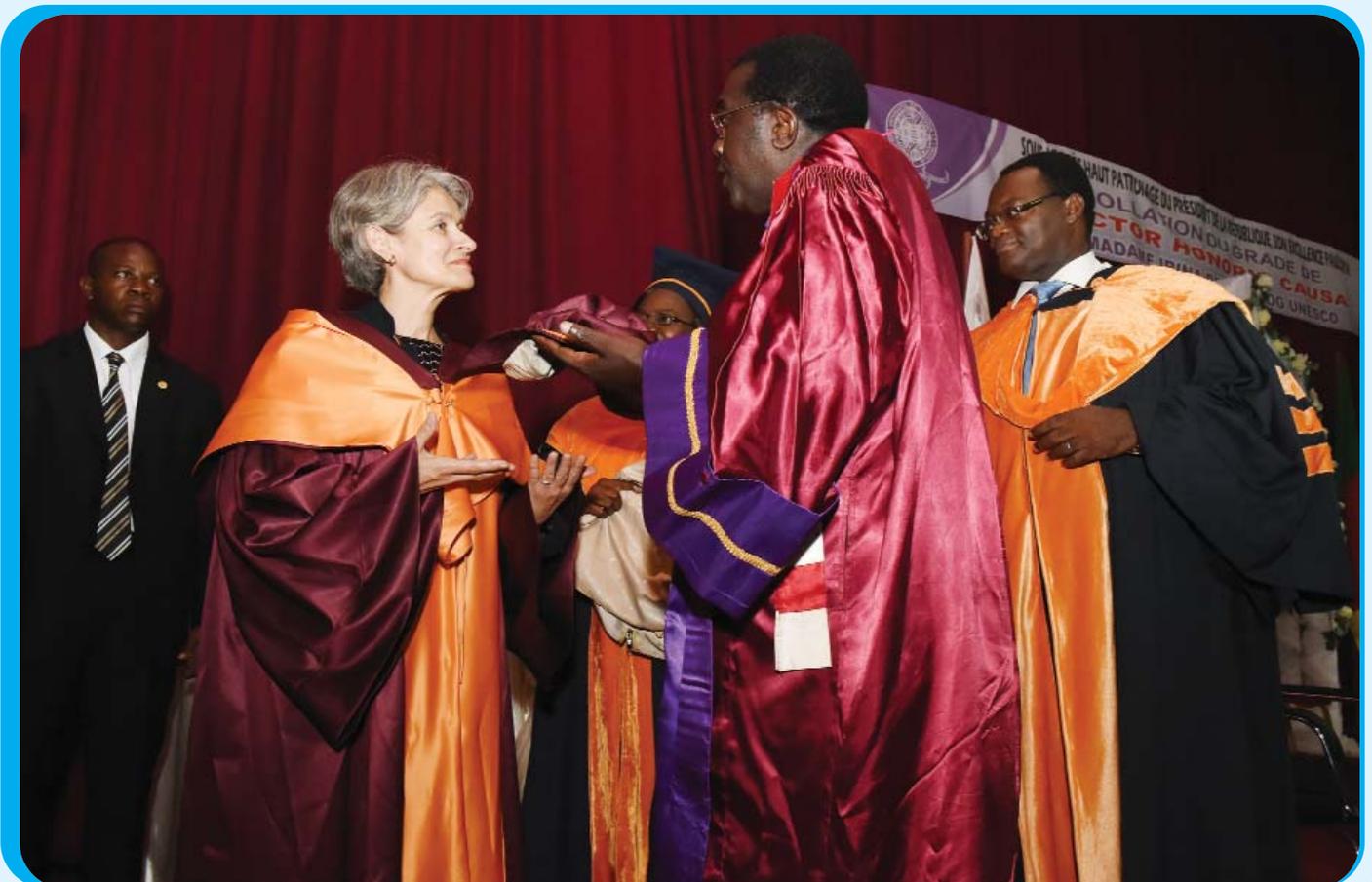
Madame Irina BOKOVA élevée à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de la Valeur.



Remise à la Directrice Générale de l'UNESCO de la médaille des Cinquantenaires de l'Indépendance et de la Réunification du Cameroun.



Le Chef de l'État recevant le précieux cadeau de la Directrice Générale de l'UNESCO.



Madame Irina BOKOVA, Docteur Honoris Causa de l'Université de Yaoundé I en Sciences de l'éducation.

60th Commonwealth Parliamentary Conference



As Vice Patron of the Commonwealth Parliamentary Association, the President of the Republic of Cameroon, Paul BIYA, addressed the over 800 participants from 53 member countries and nine Commonwealth Regions on Monday October 06, 2014.

The opening of the 60th Conference of the CPA was characterised by 9 speeches. All the speakers were unanimous on two points, namely, that Cameroon was a land of peace, of friendship, stability and a certain legendary hospitality, and secondly, that the Commonwealth values of democratic governance, peace and the defence of human rights needed to be fostered in all member countries.

The highpoint of the opening ceremony was the opening speech

from the Head of State. President BIYA called for member countries to coax their various governments to honour the commitments taken to foster global peace, security and development.

The Head of State began by asking for a minute of silence in honour of the Secretary General of the CPA, William SHIJA, who died in London two days earlier. Then he gave a background context of the 60th CPA Conference as holding in “a context marked by the persistence of many hotbeds of tension”. He declared, “It behoves on you to plead with national and international authorities to honour their commitments. It is your duty to work towards giving such commitments force of law in your respective countries. While hoping that the Yaoundé Conference will be a confirmation of your commitment to shared development in the world, and

wishing you every success in your proceedings, I declare open the 60th Commonwealth Parliamentary Conference”.

The Commonwealth Parliamentary Association, it should be noted, regroups parliaments from 53 countries who share a common heritage, the English Language. It was first called the Empire Parliamentary Association in reference to the British Empire and its colonial possessions. In 1948, it was changed to the CPA because even countries that were not colonised by Britain but spoke the English language became members. The CPA seeks to foster democracy, good governance and human rights. The Queen of England is the Patron and the President of the host country is the Vice Patron, in this case, President Paul BIYA.

Discours d'ouverture du Président de la République

Yaoundé, le 06 octobre 2014



Excellences, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer mon propos, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur William SHIJA, Secrétaire Général du Commonwealth Parliamentary Association... Merci.

*Monsieur le Président du Sénat du Cameroun,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun, Président en exercice de l'Association Parlementaire du Commonwealth,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Chambre,*

*Monsieur le Secrétaire Général du Commonwealth of Nations,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Interparlementaire,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Association Parlementaire du Commonwealth,
Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement du Cameroun,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Excellences, Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais tout d'abord, au nom du Peuple Camerounais, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue au Cameroun, en terre africaine, et un agréable séjour à Yaoundé. Je salue, en particulier, tous ceux qui nous ont fait l'amitié de venir de très loin et ceux qui foulent le sol du continent africain pour la première fois. Comme vous le savez, il y a toujours beaucoup de plaisir à recevoir un ami qui vient de loin.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Votre conférence se tient dans un contexte international marqué par la persistance de nombreux foyers de tension. Plusieurs points du globe demeurent encore le théâtre de crises

politiques, économiques et sociales. Les affrontements armés sont légion. Des attentats terroristes, ainsi que des actes de piraterie maritime, se succèdent, défient la raison et interpellent la communauté internationale.

Ce tableau vient encore d'être plus assombri par l'épidémie de la fièvre à virus Ebola. En quelques mois, les victimes se comptent déjà par milliers sur le continent africain. C'est une réelle menace qui transgresse les frontières des Etats, alors même que la communauté internationale cherche encore une riposte appropriée pour contenir ce péril.

Nous devons par conséquent nous féliciter que la rencontre qui s'ouvre aujourd'hui, se tienne malgré un environnement international hostile. Par votre présence, vous affirmez et réaffirmez votre détermination à faire face aux défis dont notre siècle est porteur.

Mon pays se réjouit d'avoir été choisi pour abriter la 60^{ème} Conférence de l'Association Parlementaire du Commonwealth. Cette marque de considération et de confiance honore le peuple camerounais.

Par leur présence massive, les parlementaires du Commonwealth témoignent, de façon éloquente, de l'intérêt qu'ils portent à la solidarité entre les peuples qu'ils représentent. C'est aussi, pour la grande famille du Commonwealth, une belle preuve de son engagement résolu à œuvrer avec constance et détermination en faveur d'un monde meilleur. Ceci est un réel motif de satisfaction, mais aussi et surtout d'espérance.

*Excellences, Mesdames, Messieurs,
Distingués Participants,*

Vous avez choisi, pour votre rencontre à Yaoundé, de réfléchir sur « le repositionnement du Commonwealth dans l'optique de l'Agenda de Développement Post 2015 ».

Outre qu'il cadre parfaitement avec les fondements mêmes de notre Organisation commune, ce thème est d'une brûlante actualité.

Les questions de progrès social et de développement humain sont en effet au cœur des préoccupations de la Communauté des Nations. Elles s'imbriquent avec celles relatives à la paix et à la sécurité, tant il est vrai qu'aucun développement n'est possible sans un minimum de sécurité et de stabilité.

La 69^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, qui vient de s'ouvrir à New-York, s'attèle à définir le cadre et le contenu de l'Agenda de Développement Post 2015 de la planète.

Comme vous le savez, l'adoption, le 08 septembre 2000, de la Déclaration portant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, a fait éclore de nouvelles espérances en un monde où la paix, la sécurité et la prospérité seront enfin partagées.

Quinze ans après l'adoption de ces objectifs, force est de reconnaître malheureusement qu'ils ne seront pas atteints en 2015 comme convenu.

Certes, des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines, tels que : la scolarisation, la couverture vaccinale, la lutte contre le VIH et le paludisme, et la promotion du genre à l'école. Il y a tout lieu de s'en féliciter.

Malgré ces efforts appréciables, il

convient toutefois de reconnaître que beaucoup de progrès restent à faire dans des domaines essentiels. La famine n'a pas été éradiquée ; la pauvreté recule trop lentement ; le chômage, en particulier celui des jeunes, demeure un problème épineux ; et la couverture sanitaire reste insuffisante.

La communauté internationale doit tirer les leçons des difficultés rencontrées ces quinze dernières années.

Dans l'Agenda Post 2015, il faudra inventer des stratégies nouvelles à même de conduire à une amélioration substantielle des conditions de vie des populations.

De la part de tous les acteurs, il conviendra assurément de faire preuve de plus de volonté politique, de plus de générosité et d'une solidarité plus effective, plus concrète et plus agissante. L'interdépendance des Etats et l'unité du genre humain nous le commandent. Sans ce supplément d'âme, le développement à l'échéance du nouvel Agenda risque de ne demeurer qu'un objectif lointain.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'adoption par l'ONU d'un Agenda de Développement Post 2015, révèle la prise en compte des manquements enregistrés dans le passé, mais aussi la prise de conscience de la nécessité d'agir avec une détermination et un engagement accrus, dès à présent, pour garantir l'avenir.

Les pays africains ont élaboré, à cet effet, une position commune qui suggère une harmonisation de cet Agenda avec les programmes nationaux et continentaux de développement, en parfaite cohérence avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Cette position commune comprend également de nouveaux axes de coopération, avec comme objectifs l'élimination de la pauvreté, la création de conditions endogènes de transformation économique, la préservation de la paix, la marche vers la prospérité et le développement durable.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Commonwealth,

Les défis que je viens d'évoquer ne concernent pas que l'Afrique. Ils sont

communs aux peuples du monde dont beaucoup d'entre vous sont des élus.

Il vous revient de plaider auprès des pouvoirs publics nationaux et internationaux pour qu'ils respectent les engagements souscrits. Il vous appartient, dans chacun de vos pays, d'œuvrer pour que ces engagements aient force de loi.

En formant le vœu que l'étape de Yaoundé soit celle de la confirmation de votre engagement en faveur d'un

développement partagé dans le monde, et en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la 60ème Conférence de l'Association Parlementaire du Commonwealth.

Vive le Commonwealth et Sa Majesté la Reine Elisabeth II !

Vive le Cameroun !

Thank you very much.



La grande famille parlementaire du Commonwealth autour du Chef de l'Etat.

Opening speech by the President of the Republic

Yaounde, 6 October 2014

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Before I deliver my speech, I wish invite you to stand up and observe a minute of silence in memory of Mr. William SHIJA, Secretary General of Commonwealth Parliamentary Association... Thank you.

The President of the Senate of Cameroon,

The President of the National Assembly of Cameroon, Current Chairman of the Commonwealth Parliamentary Association,

Distinguished Heads of House of Parliament,

The Secretary-General of the Commonwealth of Nations,

The Secretary-General of the Inter-Parliamentary Union,

The Secretary-General of the Commonwealth Parliamentary Association,

The Prime Minister, Head of Government of the Republic of Cameroon,

Distinguished Members of Government,

Excellencies, Members of the Diplomatic Corps and Representatives of International Organizations,

Distinguished Members of Parliament,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

First, I would like, on behalf of the Cameroonian people, to wish

you a warm welcome to Cameroon, on African soil, and a pleasant stay in Yaounde. I salute in particular our good friends who have come here from afar and those who are setting foot on African soil for the first time. As you know, it is always a great pleasure to welcome friends from distant places.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Your conference is taking place in an international context marked by the persistence of many hotbeds of tension. Several parts of the world continue to witness political, economic and social crises. Armed clashes abound. There are repeated and senseless terrorist attacks and acts of maritime piracy which challenge the international community.

This gloomy picture has been compounded by the outbreak of the Ebola viral epidemic. Within months, it has already claimed thousands of lives in Africa. The virus poses a real threat that transcends State boundaries, while the international community is yet to find an appropriate response to contain it.

Therefore, we should hail this conference which is opening today despite the hostile international context. Your presence affirms and confirms your determination to address the challenges of this century.

My country is delighted to have been chosen to host the 60th Commonwealth Parliamentary Conference. The people of Cameroon are honoured by this mark of esteem and confidence.

The massive turnout of Commonwealth Members of Parliament is an eloquent testimony to their interest in fostering solidarity among the peoples they represent. For the great Commonwealth family, it is also an excellent example of its deep commitment to working relentlessly and resolutely for a better world. This is truly a source of satisfaction, but also and above all, of hope.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Distinguished Participants,

The theme of your discussions at the Yaounde Conference is "Re-positioning the Commonwealth for the Post-2015 Development Agenda".

Besides being fully in line with the very foundations of our organization, this theme is highly topical.

In fact, social progress and human development issues are prime concerns of the Community of Nations. They are interwoven with those of peace and security, as there can be no development



without minimum security and stability.

The 69th Session of the United Nations General Assembly which has just opened in New York is working on the framework and content of the world's Post-2015 Development Agenda.

As you are aware, the adoption of the Declaration on the Millennium Development Goals on 8 September 2000 raised new hopes for a world where peace, security and prosperity would be shared at last.

Fifteen years following the adop-

tion of these goals, it must be acknowledged, unfortunately, that they will not be achieved by 2015 as agreed.

Certainly, significant progress has been made in some areas such as education, immunization coverage, the fight against HIV and malaria, and gender promotion in school. This is commendable.

These appreciable efforts notwithstanding, it should be admitted that much remains to be done in key areas. Hunger has not been eradicated, poverty reduction is extremely slow, unemployment, especially

among the youth, remains a thorny problem and health coverage remains inadequate.

The international community must learn lessons from the difficulties faced over the last fifteen years.

The Post-2015 Agenda should devise new strategies to substantially improve the population's living conditions.

All players will need to demonstrate a stronger political will, greater generosity and more effective, more concrete and more active solidarity. Such are the demands of the interdependence of States and unity of

humanity on us. Without this extra touch of the soul, development by the end of the new Agenda may remain a distant goal.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

The UN's adoption of a Post-2015 Development Agenda reflects reckoning with past lapses as well as recognition of the need for immediate action, with greater determination and greater commitment in order to secure the future.

To that end, African countries have prepared a common position which proposes the alignment of the Agenda with national and international development programmes, fully

consistent with the African Union's 2063 Agenda. This common position also comprises new cooperation thrusts aimed at eradicating poverty, creating endogenous conditions for economic transformation, preserving peace and progressing towards prosperity and sustainable development.

Distinguished Commonwealth Parliamentarians,

The challenges I have just outlined are not peculiar to Africa. They are common to all peoples of the world of whom many of you are the elected representatives.

It behoves you to plead with national and international authorities

to honour their commitments. It is your bounden duty to work towards giving such commitments force of law in your respective countries.

While hoping that the Yaounde Conference will be a confirmation of your commitment to shared development in the world, and wishing you every success in your proceedings, I declare open the 60th Commonwealth Parliamentary Conference.

Long live the Commonwealth and Her Majesty Queen Elizabeth II!

Long live Cameroon!

Thank you very much.



Les audiences du Chef de l'Etat

M. Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale française



En visite au Cameroun, les 26 et 27 octobre 2014, Monsieur Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée Nationale française a eu des entretiens avec le Chef de l'Etat au Palais de l'Unité le 27 octobre 2014.

Le Président de l'Assemblée Nationale française a, s'exprimant devant la presse, parlé d'un « *échange amical, fructueux et politique* ». Il a précisé qu'il s'agissait d'une « *longue conversation* » sur la situation que connaît l'Afrique Centrale en particulier

et le continent africain en général, marquée par la menace du terrorisme notamment celui de la secte islamiste Boko Haram.

M. BARTOLONE a dit avoir évoqué avec le Chef de l'Etat, l'action qui peut être celle des militaires français et de la diplomatie française dans ce contexte particulier. Il a révélé avoir remis au Chef de l'Etat une lettre du Président HOLLANDE dans laquelle il réaffirme sa disponibilité à aider le Cameroun dans la lutte contre Boko

Haram. Dans cette logique, le Président de l'Assemblée Nationale française a réitéré « *la volonté de la France d'être aux côtés du Cameroun pour lui apporter l'aide qu'il souhaiterait en terme de formation des forces de défense et de sécurité* ».

Pour terminer, le Président de l'Assemblée Nationale française a relevé la nécessité d'une « *réponse globale, collective face au terrorisme* » qu'il soit celui de Boko Haram ou de toute autre organisation.



M. Claude BARTOLONE élevé à la dignité de Grand officier de l'ordre de la valeur.



Le précieux cadeau du Chef de l'Etat au Président de l'Assemblée Nationale française.

M. Issa HAYATOU, Président de la Confédération Africaine de Football



Issa HAYATOU au Palais de l'Unité. Chacun peut deviner aisément de quoi le Chef de l'Etat et le Président de la Confédération Africaine de Football (CAF) ont pu parler : football. Et surtout, la bonne nouvelle de ces dernières semaines, à savoir l'attribution au Cameroun par le Conseil exécutif de la CAF de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2019. Le Président Paul BIYA a certainement remercié le Président de la CAF pour cette marque de confiance pour le Cameroun. En retour, Issa HAYATOU n'a pas manqué de féliciter le Premier sportif camerounais pour cette brillante victoire.

S'exprimant devant la presse au sortir de cette audience, M. HAYATOU, très décontracté, a déclaré que le

Président de la République et lui-même ont « survolé toutes les questions relatives au football » en Afrique et dans le monde. Mais ils se sont surtout appesantis, a précisé le Président de la CAF, sur la CAN féminine 2016 et la CAN masculine 2019 que le Cameroun abritera. L'accent a été mis sur les infrastructures qui devront accueillir ces deux grands rendez-vous sportifs. Assurance du Président Paul BIYA au Président de la CAF : tout sera fait dans les délais. M. HAYATOU a réitéré qu'il a trouvé le Président BIYA engagé et déterminé à réussir l'organisation de ces deux compétitions.

Invité ensuite à se prononcer sur la qualité des infrastructures sportives actuelles dans son pays d'origine, le

Président HAYATOU a relevé sans langue de bois : « nous sommes en retard, mais tout cela sera rattrapé avec les deux CAN ».

Appelé enfin à donner son sentiment sur sa récente promotion comme N°2 de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), Issa HAYATOU, après avoir indiqué qu'il a été aussi promu Président de la Commission des Finances de l'instance faîtière du football mondial, a affirmé qu'il s'agit d'un grand honneur pour le Cameroun et l'Afrique. Il s'est engagé à tout faire pour ne pas décevoir son pays. Pour conclure, M. HAYATOU a relevé que le Cameroun mérite bien tout ce qu'il lui arrive en ce moment parce qu'il a beaucoup donné au football africain.

L'envoyé spécial du Président Ali BONGO ONDIMBA



Le Président de la République, Paul BIYA, a reçu en audience, le 7 octobre 2014, M. Emmanuel ISSOZE NGONDET, ministre gabonais des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale, envoyé spécial du Président Ali BONGO ONDIMBA.

L'émissaire gabonais a confié à la presse qu'il était porteur d'un message du Président Ali BONGO ONDIMBA destiné à son homologue camerounais. Il a révélé que ce message portait sur

deux points essentiels : la coopération entre Libreville et Yaoundé et la question de l'intégration sous-régionale. S'agissant du premier volet, l'envoyé spécial gabonais a qualifié les relations entre nos deux pays de « fraternelles et amicales ».

En ce qui concerne le second volet, le ministre Emmanuel ISSOZE NGONDET a expliqué qu'il a été question, lors des entretiens qu'il a eus avec le Chef de l'Etat, de l'examen de certains dossiers urgents relatifs notamment au bon fonctionnement de la Communauté

Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Evoquant par la suite la situation en RCA, l'envoyé spécial gabonais s'est réjoui de la convergence de vues entre les Présidents BIYA et BONGO ONDIMBA sur les solutions de sortie de crise. Avec l'avènement de la MINUSCA, l'émissaire gabonais pense que la pacification de la RCA devrait s'accélérer.

**La Vice-présidente du Conseil fédéral suisse,
Mme Simonetta SOMMARUGA**



En visite de travail au Cameroun, la Conseillère fédérale Simonetta SOMMARUGA, Cheffe du département fédéral de Justice et Police, Vice-présidente du Conseil fédéral suisse, a été reçue en audience par le Chef de l'Etat, le 27 septembre 2014. L'entretien cordial entre le Chef de l'Etat et la Vice-présidente du Conseil fédéral suisse a permis de passer en revue les excellentes relations de coopération qu'entretiennent Yaoundé et Berne. La preuve, à la veille de cette audience avec le

Chef de l'Etat, Mme Simonetta SOMMARUGA a signé avec le Gouvernement camerounais deux importants accords dont l'un porte sur l'exemption de visas d'entrée dans les deux pays pour les personnes détentrices de passeports diplomatiques ou de service pour une durée déterminée et l'autre sur la coopération en matière de migration.

S'exprimant face à la presse, la Vice-présidente du Conseil fédéral suisse a exprimé sa satisfaction au sujet de l'accueil que lui a réservé

le Président de la République, Paul BIYA, ce qui, selon elle, démontre « les liens très forts » qui unissent la Suisse au Cameroun. Elle a en outre confié que les entretiens ont essentiellement porté sur les questions de migrations qui, a-t-elle ajouté, constituent un défi majeur pour les Etats. Elle a noté que le problème se pose avec acuité aujourd'hui au Cameroun, qui fait face à un afflux massif des réfugiés du fait de la crise en RCA et de la menace Boko Haram au Nigeria.

L'émissaire du Président Idriss DEBY ITNO



Le Président de la République, Paul BIYA, a reçu en audience, le 24 septembre 2014, le ministre tchadien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Pr. MACKAYE HASSAN TAISSO, envoyé spécial du Président Idriss DEBY ITNO.

L'émissaire tchadien a confié à la presse que les questions de coopération bilatérale et de sécurité dans la sous-région ont été au centre des entretiens qu'il a eus avec le Chef de l'Etat. Il a rappelé que lors de la visite du Président DEBY au

Cameroun en mai dernier, les deux Chefs d'Etat s'étaient engagés à densifier leur coopération et à mutualiser leurs efforts pour combattre la secte islamiste Boko Haram. A cet effet, l'émissaire tchadien a annoncé la mise en place prochaine d'une plateforme de concertation entre les deux pays.

L'envoyé spécial du Président DEBY a salué les résultats positifs enregistrés sur le terrain par l'armée camerounaise face aux terroristes de Boko Haram. Il a reconnu que les forces de défense et de sécurité

camerounaises ont adopté une stratégie qui est porteuse d'espoir, tout en appelant à une grande vigilance. L'émissaire de N'Djamena a souligné l'importance des concertations entre les Présidents BIYA et DEBY pour écartier définitivement le danger qui plane dans la sous-région. La situation en RCA constitue l'autre sujet de préoccupation pour les deux Chefs d'Etat. L'objectif poursuivi reste de sécuriser et de stabiliser la sous-région.

**Le Premier Ministre de Sao Tomé et Príncipe,
Gabriel Da Costa**



Le Chef de l'Etat a reçu en audience, le 23 septembre 2014, le Premier Ministre de Sao Tomé et Príncipe, Gabriel Da Costa, envoyé spécial du Président Manuel Pinto Da Costa. Le Président de la République et son hôte se sont entretenus sur des questions relatives à la coopération bilatérale et sous-régionale.

L'émissaire sao-toméen a confié à la presse que les problèmes sécuritaires auxquels fait face le Cameroun sont suivis avec beaucoup d'attention dans son pays. Il a exprimé

l'admiration de son pays au Chef de l'Etat pour la manière clairvoyante avec laquelle le Cameroun contient les terroristes de Boko Haram et d'autres bandes armées à ses frontières. M. Da Costa a également indiqué que les entretiens ont porté sur l'épidémie de fièvre Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest et la menace qu'elle fait peser sur les pays de notre sous-région. Il a fait part au Chef de l'Etat des mesures prises par son gouvernement pour éviter la propagation de cette maladie dans son pays.

Interrogé sur le processus d'intégration de Sao Tomé et Príncipe, au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont il demeure membre observateur, l'émissaire saotoméen a assuré que ce processus est irréversible, son pays se prépare sereinement à faire son entrée au sein de cette institution. Rappelons que Sao Tomé et Príncipe est un archipel de 1001 km² situé aux larges des côtes du Gabon et de Guinée Equatoriale.

Le Général français Francisco SORIANO



Le Général Francisco SORIANO, commandant des forces françaises au Gabon a été reçu en audience par le Chef de l'Etat, le 18 septembre dernier. L'officier français était accompagné au Palais de l'Unité par l'Ambassadrice de France au Cameroun, Mme Christine ROBICHON.

Les hôtes du Chef de l'Etat ont confié à la presse que les entretiens ont porté sur les défis sécuritaires auxquels notre pays est confronté et l'appui de la France pour y faire face. Ils ont indiqué que la France est attachée à la sécurité régionale. Le Général SORIANO a notamment rappelé que

les problèmes de sécurité concernent toute la sous-région et appellent donc des solutions régionales. Celles-ci sont à chercher au Nigeria et dans l'ensemble des pays de notre sous-région.

**La Sous-secrétaire d'Etat américaine pour les Affaires africaines,
Linda Thomas-GREENFIELD**



A la tête d'une délégation d'officiels américains, Mme Linda THOMAS-GREENFIELD, Sous-secrétaire d'Etat américaine aux Affaires africaines, s'est entretenue avec le Chef de l'Etat, le 6 septembre 2014. Le Président Paul BIYA et son hôte ont abordé la lutte contre la secte terroriste Boko Haram dans la sous-région. Mme Linda THOMAS-GREENFIELD a salué les efforts déployés par les autorités camerounaises pour éradiquer cette

secte. Elle a indiqué le gouvernement américain travaille avec le gouvernement du Nigeria sur ce problème qui demeure préoccupant dans ce pays. Elle a apporté l'appui des Etats-Unis à la recherche des solutions régionales pour venir à bout de ces terroristes. La diplomate américaine a visité le Nigeria avant le Cameroun.

La situation en RCA et la recherche concertée du retour à la paix dans ce pays ont été aussi

abordées au cours des entretiens entre le Chef de l'Etat et la diplomate américaine, ainsi que les résultats du premier sommet USA-Afrique tenu à Washington les 5 et 6 août 2014, auquel le Président Paul BIYA a activement pris part. Occasion pour le Président BIYA et la Sous-secrétaire d'Etat américaine de revisiter la coopération fructueuse entre Yaoundé et Washington notamment au plan politique et économique.

Quatre nouveaux Ambassadeurs accrédités au Palais de l'Unité

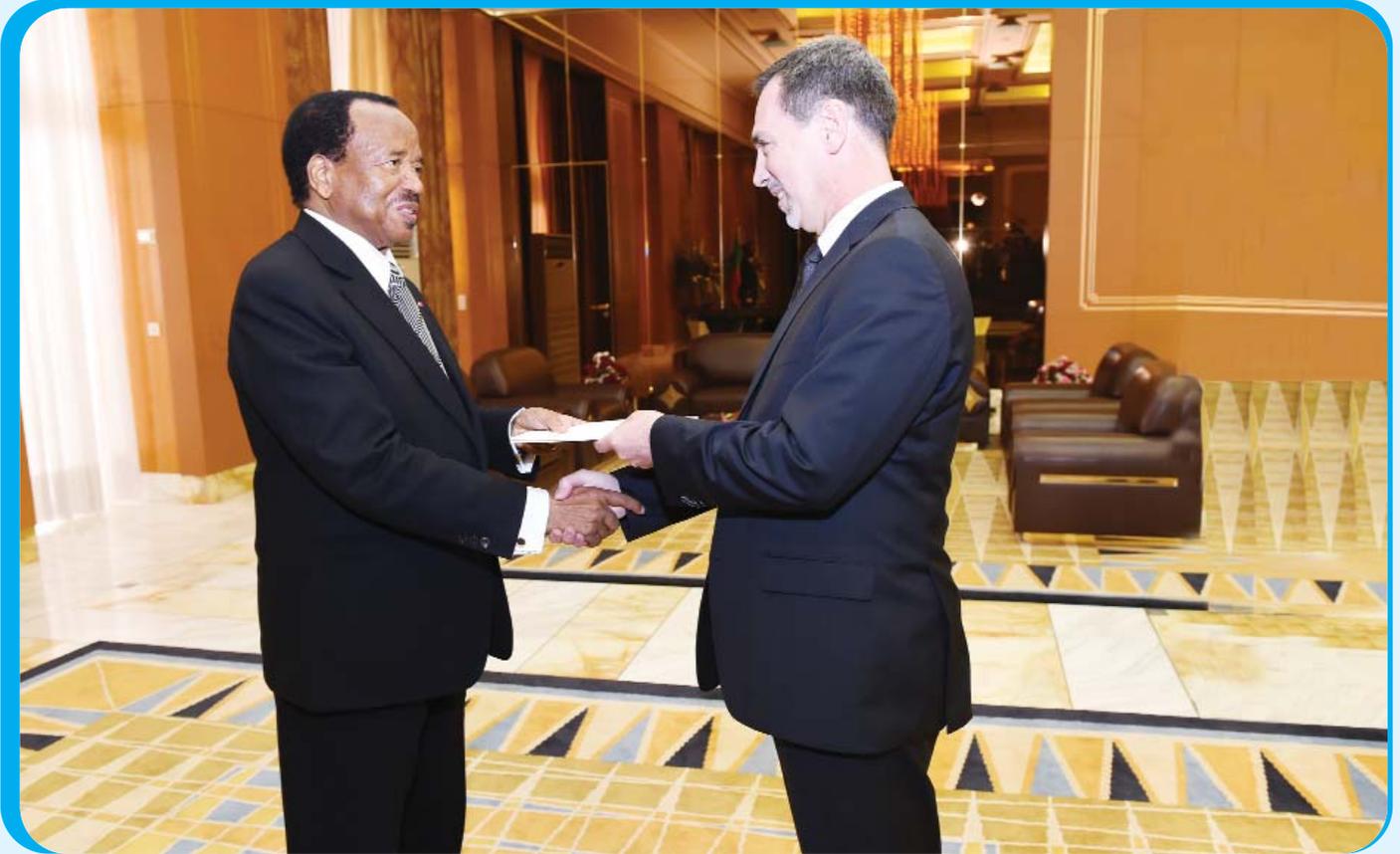
Ils ont présenté leurs lettres de créance au Chef de l'Etat le 19 septembre 2014.



S.E. Martial BETI-MARACE,
Ambassadeur de la RCA.



S.E. Samuela ISOPI,
Ambassadrice d'Italie



S.E. Michael Stephen HOZA,
Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique



S.E. Manlan Narcisse AHOUNOU,
Ambassadeur de Côte d'Ivoire

Actes et Actions du Chef de l'Etat

Les Actions

Organisation de la CAN 2014 et reconstruction du football camerounais

Bien joué Paul BIYA !

Réuni à Addis-Abeba en Ethiopie, le 20 septembre 2014, la Confédération Africaine de Football a décidé, à une large majorité des membres de son Conseil exécutif (12 membres sur 14), d'attribuer l'organisation de la 32ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2019 au Cameroun. Cette bonne nouvelle a été accueillie avec enthousiasme et une fierté légitime par tous les Camerounais. Notre pays abritera, 47 ans après 1972, cette prestigieuse compétition.

Le choix du Cameroun pour l'organisation de la CAN 2019 est le résultat de la volonté politique exprimée au plus haut sommet de l'Etat, à savoir celle du Président de la République, Paul BIYA. C'est donc une grande victoire de la diplomatie discrète et mais ô combien efficace du Renouveau. Le choix des délégués de la CAF, outre la qualité du dossier technique présenté par le Cameroun, peut aussi être interprété comme le témoignage de la considération dont jouit le Président BIYA, un sage de l'Afrique. Le Président de la République, après avoir réuni tous les éléments nécessaires, a décidé d'offrir à l'Afrique, ce grand et magnifique rendez-vous de brassage de cultures et de saine émulation entre footballeur du continent.

Recevant en audience le Président de la CAF, Issa HAYATOU, le 08 octobre dernier, le Président BIYA l'a rassuré de sa détermination et de son engagement à réussir l'organisation de cette compétition. Cinq jours plus tôt, le Chef de l'Etat avait signé un décret créant le Comité national de préparation des Coupes d'Afrique des Nations de football 2016 et 2019. Rappelons que la CAN 2016 concerne le football féminin.

La touche de l'artiste

C'est dans ce contexte que la reconstruction de notre football prescrite par le Chef de l'Etat au lendemain de la campagne peu glorieuse des Lions Indomptables à la Coupe du monde au Brésil se poursuit sereinement. Paul BIYA y apporte progressivement et méthodiquement sa touche d'artiste. L'équipe nationale fanion a été reconfigurée à la grande satisfaction des amoureux du ballon rond. Le talent des jeunes qui font partie de la nouvelle cuvée des Lions Indomptables augure de belles victoires de demain ;

Le tournant majeur de cette reconstruction vient ainsi d'être franchi avec la signature par le Président de la République d'un texte historique, à savoir le décret N°2014/363 du 25 septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de football (ANAFoot). C'est une véritable révolution ! Une grande réalisation qui va impacter positivement sur la marche du Cameroun vers l'émergence. L'institution est dédiée à la formation, à la recherche et au développement du football. La création de cette structure avait été évoquée pour la première fois par le Chef de l'Etat lors de son message à la Jeunesse le 10 février 2010. Le Président Paul BIYA a donc tenu parole. La création de l'ANAFoot est un geste symboliquement fort pour la jeunesse camerounaise et la communauté nationale tout court.

Non moins symbolique est le décret N°2014/384 du 26 septembre 2014 signé par le Chef de l'Etat au lendemain du texte créant l'ANAFoot. Il porte sur l'organisation et le fonctionnement des sélections nationales de football et abroge les dispositions du décret de

1972, à l'origine des controverses et de la cacophonie ayant caractérisé la gestion des Lions Indomptables ces dernières années. Le nouveau texte stipule que la gestion administrative, technique et financière des sélections nationales (masculines et féminines toutes catégories confondues) relève de la compétence de la Fédération Camerounaise de football (FECAFOOT), sous la tutelle du ministère des Sports et de l'Education Physique dont l'intervention se limite à certains aspects tels que le volet financier. La FECAFOOT recevra par exemple de la tutelle une subvention annuelle destinée au paiement des primes des joueurs et de leurs encadreurs. Ces fonds sont des fonds publics et contrôlés comme tels. Fini l'épineuse question des primes. Dorénavant, joueurs et encadreurs seront fixés à temps sur ce qu'ils doivent attendre : six mois avant pour la Coupe du monde ; trois pour la CAN ou les Jeux olympiques ; un mois pour un match officiel et quinze jours pour une rencontre amicale. Ces primes seront arrêtées de commun accord par la FECAFOOT et sa tutelle et ne feront plus l'objet d'aucune autre négociation. Enfin, le texte présidentiel fixe les conditions d'accès aux équipes nationales.

En conclusion, avec l'attribution par la CAF au Cameroun de l'organisation de la CAN 2019 et la dynamique de reconstruction en cours du football, Paul BIYA montre à nouveau l'étendue de tout son talent de Premier Sportif Camerounais.

Les actes dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations

Entre le 16 août, date de notre dernier recensement, et le 30 octobre 2014, le Président de la République, Paul BIYA, a promulgué deux lois et signé 116 décrets et 248 arrêtés. Les actes les plus importants sont retenus dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations.

Pôle de la Gouvernance

Loi 2014/016 du 9 septembre 2014 portant Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

Loi 2014/017 du 9 septembre 2014 portant Règlement intérieur du Congrès du Parlement.

Décret N°2014/314 du 18 août portant nomination des responsables au Ministère de la Défense.

Décret N° 2014/315 du 18 août 2014 portant attribution de la médaille de la Vaillance à titre posthume attribuée au Caporal CHO CHEKOUKA Moustapha, matricule T11/014454.

Texte de citation : « Caporal, le 6 août 2014, alors que vous rentriez de permission, le véhicule dans lequel vous avez embarqué a été attaqué par des membres de la secte Boko Haram lourdement armés qui venaient de semer la mort et désolation à Zigagué dans la Région de l'extrême-Nord. Par votre sens de l'honneur et malgré le déséquilibre des forces, vous avez courageusement combattu jusqu'à la mort, après avoir abattu plusieurs malfrats et épuisé les munitions de votre arme. Cette témérité exceptionnelle mérite d'être citée en exemple. »

Décret N°2014/316 du 18 août 2014 portant nomination des responsables aux Ministère de la Défense.

Décret N° 2014/317 du 22 août 2014 portant attribution de la médaille de la Vaillance à titre posthume attribuée au soldat de 2ème classe FUNG ACHU Rostand.

Texte de citation : Désigné par le Haut Commandement pour faire partie du contingent camerounais de la Mission internationale de Soutien à la Centrafrique (MISCA), le soldat de 2ème classe FUNG ACHU Rostand, en service au

11ème Bataillon d'infanterie motorisée, est tombé sur le champ d'honneur à la suite d'une agression par une bande d'assaillants non identifiés.

Décret N° 2014/319 du 22 août 2014 portant élévation d'un aspirant de l'Armée de terre à titre posthume. L'aspirant DONKENG Kévin est, à compter du 1er juillet 2014 promu au grade de Lieutenant 1er échelon, à titre posthume. .

Décret N° 2014/320 du 26 août 2014 portant attribution de la médaille de la Vaillance à titre posthume attribuée à l'Elève Gendarme GAIWE Landry (matricule 20907), à l'Elève Gendarme ADAMO HALIROU (matricule 21412) et au Sergent ABDOU HACHIMI (matricule T04/5603) du 34ème Bataillon d'infanterie motorisée. .

Texte de citation : Déployés dans le cadre des opérations en cours de sécurisation des frontières septentrionales du Cameroun, ces personnels sont tombés sur le champ d'honneur les 24, 25 et 27 juillet 2014 dans les localités de Balgaram, Kamouna et Kolofata, suite aux attaques terroristes des membres de la secte islamiste Boko Haram lourdement armés.

Décret N° 2014/318 du 26 août 2014 portant attribution de la médaille de la Vaillance à titre posthume au Maréchal des Logis Chef NTSAMA EKA Christian ; l'Elève Gendarme BELINGA Marcelin ; l'Elève Gendarme MOUMBE NGOUOGIP ;

34ème Bataillon d'infanterie motorisée : Aspirant DONKENG Kévin ; Sergent-chef TAO Gaston ; Sergent KOULAGNA SOUMAN ; Sergent YAANA ; Caporal BOKOT Samuel ; Caporal DEMA Patrick Brice ; Soldat de 1ère classe BOUBA DJABOULE ; Soldat de 1ère classe FOUASSAP NDZUDIE Armand.

Bataillon des Troupes aéroportées : Sergent-chef GUIBAI François ; au Sergent-chef ONDOBO Anani ; au Sergent EBO'O NDO Valdaise ; au Sergent Moussa Jean Pierre ; Soldat de 2ème classe LEMA MANGA ; au Soldat de 2ème classe DJIBRIL TOUVOUNANG. Bataillon Blindé de reconnaissance : Adjudant-chef WAGA DJAIKISSAM ; Sergent-chef BOMBO EDIDJOURM.

Texte de citation : Déployés dans le cadre des opérations en cours de sécurisation des frontières septentrionales du Cameroun, ces personnels sont tombés de Balgaram, Kamouna et Kolofata, suite aux attaques terroristes des membres de la secte islamiste Boko Haram lourdement armés.

Décret N° 2014/326 du 09 septembre 2014 portant attribution en concession provisoire à la Sud Hévéa Cameroun d'une dépendance du domaine national d'une superficie de 30 408 ha 49 a 06 ca sis au lieu-dit « Corridor Nkolafendela-Otong- Mbong, arrondissement de Djoum, Département du Dja et Lobo, Région du Sud.

Décret N°2014/ 329 du 10 septembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux d'élargissement de la pénétrante Est de la ville de Douala département du Wouri.

Décret N° 2014/340 du 11 septembre 2014, portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie de 28 ha 39 à 86 ca nécessaire aux travaux de constructions des réseaux MT/BT au lieu-dit : « WADA, WEH, KUMFUTU et ZHOA » département de la Menchum, Région du Nord West.

Décret N° 2014/339 du 11 septembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux d'aménagements des abords du

Lac de retenue de Minkoameyos sis à Nkolbisson, arrondissement de Yaoundé 7 département du Mfoundi.

Décret N°2014/338 du 11 septembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de sécurisation des installations de la SCDP sis à Douala, quartier Bes-sengue au lieu-dit « Carrefour AGIP » département du Wouri.

Décret N°2014/2014/345 du 16 septembre 2014 portant attribution de la Médaille de la Vaillance au gendarme Major BINDOHO TCHE matricule 19688 en service à la Brigade de Gendarmerie de Mayo-Oulo.

Texte de citation : *Soldat consciencieux et dévoué ; a par son sens élevé du devoir, épargné la population de sa circonscription des dangereuses opérations d'un groupe de coupeurs de route armés de fusils de guerre, abattant l'un des malfaiteurs et provoquant la débandade de ses complices. Il est à citer en exemple.*

Décret N°2014/348 du 18 septembre 2014 portant nomination d'un Inspecteur général au Ministère des Arts et de la culture : Mme NGWAFOR née EGBE Gladys ENOMBI.

Décret N°2014/357 du 22 septembre 2014 portant nomination d'un Inspecteur Général au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. M. IROUME Noël.

Décret N°2014/364 du 25 septembre 2014 portant nomination des responsables dans les services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Décret N°2014/ 370 du 26 septembre 2014 portant organisation interne de la 22ème Brigade d'Infanterie Motorisée.

Décret N° 2014/369 du 26 septembre 2014 portant organisation interne de la 21^{ème} Brigade d'Infanterie Motorisée.

Décret N°2014/413 du 03 octobre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du comité National de Préparation des Coupes d'Afrique des Nations de football 2016 et 2019.

Décret N°2014/397 du 08 octobre 2014 portant renouvellement du mandat du

Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés. M. CHEMUNTA Divine BANDA.

Décret N°2014/398 du 08 octobre 2014 portant nomination du vice-président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des libertés. M. MOUANGUE KOBILA James.

Décret N°2014/399 du 08 octobre 2014 portant renouvellement du mandat de certains membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

Décret N°2014/400 du 08 octobre 2014 portant nomination de deux membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

Représentants du sénat : MM. ABOUBAKARY ABDOULAYE et TABETANDO NDIEP NSO.

Décret N°2014/403 du 13 octobre 2014 portant nomination du directeur Général de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED). Pr. MBOUDOU Emile Téléspore.

Décret N°2014/405 du 14 octobre 2014 portant attribution de la médaille de la vaillance à titre posthume à feu MESSI Séraphin Didier, gardien de la paix de 1er grade.

Texte de citation : « Gardien de la paix disponible, courageux et vaillant, toujours prompt à exécuter les ordres de sa hiérarchie. Mort en service commandé au cours d'un accrochage avec les adeptes de la secte terroriste Boko Haram, le 18 juillet 2014 à Limani dans l'Extrême-Nord » .

Décret N°2014/413 du 22 octobre 2014 portant création, organisation et fonctionnement des Cellules aéroportuaires anti-trafics (CAAT) au sein des aéroports internationaux du Cameroun.

Décret N°2014/415 du 23 octobre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction des réseaux MT/BT dans le département du Mayo-Rey, région du Nord.

Décret N°2014/421 du 24 octobre 2014 portant nomination du Directeur général

adjoint de la Caisse autonome d'amortissement. M. KENDEM John FORGHAB.

Décret N°2014/420 du 24 octobre 2014 portant attribution de la médaille de la vaillance aux personnels du 42ème BIM ci-après : Sergents-chefs EBOGO Pascal et TCHOBWE Célestin ; Sergents AROUNA TADOUWAI, MAYO CHIGUER, BOMBE Joseph, NGON ANGON ; Caporaux MALIVA Walter, MINYA Martin, NDOUMBE Paul, NDJANG Calson ; 2èmes classes ALANG ZIH Barnabas, EBANDA EPEE, ESONG KANGSON, MBELE TEMGAN et FONKOU René.

Texte de citation : « Déployés dans le cadre des opérations en cours de sécurisation des frontières septentrionales du Cameroun, ces militaires ont, dans la nuit du 08 octobre 2014, à Zelevet dans le département du Mayo Tsanaga, courageusement défendu leur poste de combat face à des assaillants lourdement armés de la secte islamiste Boko Haram. A citer en exemple de bravoure et d'abnégation. »

Arrêté n°852 du 18 août 2014 portant nomination des responsables au Ministère de la Défense.

Arrêté n° 853 du 18 août 2014 portant titularisation de 31 Gardiens de la Paix stagiaire.

Arrêté n°913 du 15 septembre 2014 indiquant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°204/du 16 avril 2003 fixant les conditions d'admission aux différents cycles de formation et le régime des études à l'Ecole Nationale Supérieure de Police et dans les Centres d'Instruction et d'application de la Police.

Arrêté N°914 du 18 septembre 2014 portant création des contrôles Financiers auprès des structures ci-après : Centre régional de formation des Postes et télécommunications de Buea ; Commission Nationale Anti-corruption communes d'arrondissement des villes de Douala et Yaoundé.

Arrêté n°915 du 18 septembre 2014 portant nomination des responsables dans les services du contrôles Supérieur de l'Etat.

Pôle industriel de production et de transformation

Décret N°2014/391 du 06 octobre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de prêt ISTISNA'A d'un montant de 134 millions de dinars islamiques, soit environ 87,9 milliards de francs de CFA, pour le financement du projet de construction de la route Olama-Kribi (section Olama-Bingambo).

Décret N°2014/390 du 06 octobre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec le Fonds d'abu Dhabi pour le Développement, un Accord de prêt d'un montant de 15 millions de dollars US, soit environ 7,5 milliards de francs de CFA, pour le financement partiel du projet de construction de la route Olama-Kribi (section Bingambo-Kribi).

Pôle des services et des nouvelles technologies

Décret N°2014/327 du 09 septembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord d'Istisna'a d'un montant de 18 600 000 euros, soit 12,2 milliards de francs de CFA, pour le financement additionnel du projet d'électrification rurale (phase II).

Décret N°2014/328 du 09 septembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un Accord de prêt d'un montant de 6 490 000 euros, soit 4,788 milliards de francs de CFA, pour le financement additionnel du projet d'électrification rurale (phase II).

Décret N°2014/358 du 22 septembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA),

un Accord de prêt d'un montant de 13 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), correspondant à 20 millions de dollars US, soit environ 10 milliards de francs FCFA, pour le financement additionnel du projet d'appui aux investissements du secteur de la santé.

Décret N°2014/418 du 24 octobre 2014 ratifiant l'accord de prêt N°2200160001189 d'un montant de 5 millions d'unités de compte, soit environ 3,73 milliards de francs CFA, conclu le 8 juin 2014 entre la République du Cameroun et la Banque africaine de Développement (BAD), agissant en qualité d'administrateur du Fonds spécial du Nigeria, pour le financement additionnel du projet d'appui à la modernisation du cadastre et au climat des affaires (PAMOCCA-FSN).

Décret N°2014/424 du 28 octobre 2014 ordonnant la publication au Journal officiel du texte de l'accord de crédit N°5422-CM, d'un montant de 5,21 millions de droits de tirage spéciaux (DST), correspondant à 8 millions de dollars US, soit environ 4 milliards de FCFA, conclu le 14 août 2014 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du projet régional de développement des Centres d'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest et du Centre (CEA).

Décret N°2014/425 du 28 octobre 2014 habilitant le ministre de la Santé Publique à signer avec la République de Corée, un accord de prêt d'un montant de 57,457 millions de dollars US, soit 28,7 milliards de FCFA environ, pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Hôpital de référence de Garoua.

Décret N°2014/427 du 28 octobre 2014 portant ratification de l'accord de prêt combiné d'un montant global de 16 millions de dollars US, soit environ 8 milliards de FCFA, tiré sur les ressources ordinaires de la Banque à concurrence de 9 millions de dollars US, soit environ 4,5 milliards de FCFA, et sur les res-

sources du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) à hauteur de 7 millions de dollars US, soit environ 3,5 milliards de FCFA, conclu le 26 juin 2014 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet d'appui à l'éducation de base dans les zones prioritaires.

Décret N°2014/431 du 29 octobre 2014 ordonnant la publication au Journal officiel du texte de l'accord de crédit n°5486-CM, d'un montant de 13 millions de Droits de tirage spéciaux (DST), correspondant à 20 millions de dollars US, soit environ 10 milliards de francs CFA, conclu le 26 septembre 2014 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement additionnel du projet d'appui aux investissements du secteur de la santé.

Pôle agricole et environnemental

Décret N°2014/417 du 24 octobre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un accord de prêt d'un montant de 64,6 millions de droits de tirage spéciaux (DST), correspondant à 100 millions de dollars US, soit environ 50 milliards de francs de CFA, pour le financement projet d'investissement et de développement des marchés agricoles.

Décret N°2014/426 du 28 octobre 2014 portant attribution en concession provisoire à Monsieur NDONGO KELLER Justin Dernis, d'une dépendance du domaine national d'une superficie de 83 ha 52 a 23 ca, sise au lieu-dit « Diwom », arrondissement de Yabassi, département du Nkam, région du Littoral.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL - PATRIE

2014 / 363
DECRET N° _____ DU 25 SEP. 2014
portant création de l'Académie Nationale de Football.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le présent décret porte création de l'Académie Nationale de Football en abrégé « ANAFOOT » et ci-après désignée « l'Académie ».

ARTICLE 2.- L'Académie a pour missions :

- l'initiation et l'encadrement des jeunes à la pratique du football de haut niveau ;
- la formation initiale et continue des formateurs à l'enseignement théorique et à la pratique élaborée du football ;
- le développement de l'expertise nationale dans les métiers liés au football ;
- la collecte, la conservation et la diffusion de la documentation relative au football ;
- la recherche fondamentale et appliquée aux métiers liés au football.

ARTICLE 3.- (1) L'Académie comprend les trois Divisions spécialisées ci-après :

- Division de la Formation aux Métiers liés au Football,
- Division de la Formation Professionnelle et Technique en Football de Haut Niveau,
- Division de la Recherche et de la Documentation en Football.

(2) D'autres Divisions spécialisées peuvent être créées en tant que de besoin.

ARTICLE 4.- L'organisation administrative et académique, ainsi que les modalités de fonctionnement de l'Académie sont fixées par un texte particulier.

ARTICLE 5.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 25 SEP. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2014/384 DU 26 SEP. 2014
portant organisation et fonctionnement des
Sélections Nationales de Football.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/436 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique,

DECRETE :



CHAPITRE I.
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}.- Le présent décret porte organisation et fonctionnement des sélections nationales de football.

Article 2.- (1) Les sélections nationales de football de la République du Cameroun sont :

- la sélection masculine « A » (séniors Fanion) ;
- la sélection masculine « A' » (séniors locaux);
- la sélection féminine « A » (séniors) ;
- la sélection masculine U-23 (olympique) ;
- la sélection féminine U-23 (olympique) ;
- la sélection masculine U-20 (Juniors) ;
- la sélection féminine U-20 (Juniors) ;
- la sélection masculine U-17 (cadets);
- la sélection féminine U-17 (cadets);

- la sélection masculine U-15 (minimes) ;
- la sélection féminine U-15 (minimes).

(2) Les sélections nationales de football de la République du Cameroun ont pour dénomination les « Lions Indomptables ».



CHAPITRE II. **DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION** **DES SELECTIONS NATIONALES**

Article 3.- (1) La gestion administrative, sportive et technique des sélections nationales de football relève de la compétence de la Fédération Camerounaise de Football ci-après, dénommée FECAFOOT.

(2) La gestion financière des sélections nationales de football est assurée conjointement par l'Etat et la FECAFOOT sur la base de conventions et textes particuliers.

(3) Les ressources allouées par l'Etat aux sélections nationales de football constituent des deniers publics et sont soumis aux contrôles des organes compétents de l'Etat.

(4) Les aspects liés à la sécurité des joueurs et des membres des structures d'encadrement des sélections nationales de football incombent à l'Etat, en collaboration avec la FECAFOOT.

Article 4.- (1) La coordination administrative, sportive et technique des activités et des programmes des sélections nationales de football visées à l'article 2 ci-dessus, est assurée par un Coordonateur Général, nommé par le Président de la FECAFOOT.

(2) Le Coordonateur général est assisté de deux (02) adjoints nommés dans les mêmes formes.

(3) La rémunération du Coordonateur Général et de ses adjoints est assurée par la FECAFOOT.

(4) Les attributions du Coordonateur Général et de ses adjoints sont fixées par un texte particulier signé par le Président de la FECAFOOT.

Article 5.- (1) Chaque sélection nationale est dotée d'une structure d'encadrement comprenant :

- une équipe technique ;
- une équipe médicale ;
- une équipe chargée de la logistique ;
- une équipe chargée des équipements et matériels sportifs ;
- une équipe chargée de la communication ;
- une équipe chargée de la sécurité.

(2) Une équipe d'éducateurs civiques peut, en tant que de besoin, être mise à la disposition des sélections nationales de football.

(3) Les attributions de chaque équipe de la structure d'encadrement sont définies par un texte particulier signé par le Président de la FECAFOOT.

Article 6.- Nonobstant l'organisation de la sécurité par les instances internes de la FECAFOOT, l'Etat met des agents et/ou personnels de sécurité à la disposition des sélections nationales de football engagées dans les compétitions internationales.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

CHAPITRE III.
DE LA SELECTION, DE LA PUBLICATION DE LA LISTE
ET DE LA CONVOCATION DES JOUEURS SELECTIONNES

Article 7.- (1) Peut faire partie d'une sélection nationale de football de la République du Cameroun, tout joueur possédant la nationalité camerounaise et enregistré, soit pour le compte d'une association ou d'une société sportive engagée dans les compétitions organisées par la FECAFOOT, soit pour le compte d'une association ou d'une société sportive affiliée à une fédération étrangère de football reconnue par la Fédération Internationale de Football Association ci-après, dénommée FIFA.

(2) Toutefois, pour les sélections nationales U-20 (juniors), la proportion des joueurs sélectionnés doit être de 70% de joueurs locaux et de 30% au maximum de joueurs évoluant dans les championnats étrangers.

(3) Pour les sélections nationales de football U-15 (minimes) et U-17 (cadets), seuls les joueurs enregistrés dans les compétitions organisées par la FECAFOOT peuvent être sélectionnés.

Article 8.- La sélection des joueurs dans une équipe nationale de football ressortit de la compétence exclusive de l'entraîneur-sélectionneur concerné.

Article 9.- (1) La liste des joueurs sélectionnés, dûment signée par l'entraîneur sélectionneur, est adressée à la FECAFOOT vingt (20) jours au plus tard avant la date prévue pour le match.

(2) La FECAFOOT procède à la publication de la liste des joueurs sélectionnés et transmet une copie au Ministre en charge des sports.

(3) Préalablement à la publication de la liste, la FECAFOOT procède à la vérification de la filiation, de l'âge et de la situation administrative et disciplinaire des joueurs.

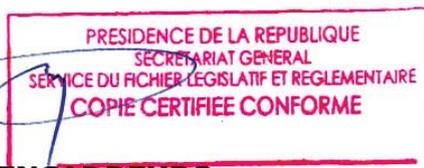
Article 10.- (1) La FECAFOOT notifie le joueur convoqué dans les délais prescrits par la FIFA et/ou par la Confédération Africaine de Football ci-après dénommée CAF, par tout moyen laissant trace écrite.

(2) La FECAFOOT informe en même temps l'association ou la société sportive du joueur convoqué par écrit.

Article 11.- La sélection d'un joueur dans une équipe nationale de football est essentiellement contingente et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Article 12.- L'admission et le maintien d'un joueur dans une sélection nationale de football sont conditionnés par la signature préalable d'une déclaration sur l'honneur, par laquelle le joueur s'engage à remplir toutes les obligations prévues par les statuts, codes, règlements, décisions et directives de la FECAFOOT, de la CAF et de la FIFA.

CHAPITRE IV.
DROITS DES JOUEURS ET DES ENCADREURS



Article 13.- (1) Les joueurs et les membres des structures d'encadrement des sélections nationales de football sont pris en charge pendant les périodes de stages et/ou de compétitions auxquels ils sont convoqués, selon des modalités définies par un texte conjoint signé par le Ministre en charge des sports et la FECAFOOT.

(2) La prise en charge prévue à l'alinéa un (1) ci-dessus comprend notamment :

- l'hébergement ;
- les frais de transport international et local ;
- les frais de visa ;
- la restauration ;
- la police d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et ayant une expérience et une réputation avérées dans les milieux du football;
- les soins médicaux ;
- les primes de présence, s'il y a lieu ;
- les primes olympiques, s'il y a lieu ;
- les primes de matches, s'il y a lieu ;
- les primes de qualification, s'il y a lieu.



(3) La prise en charge telle que prévue à l'alinéa 2 ci-dessus concerne exclusivement les joueurs et les membres des structures d'encadrement de l'équipe nationale concernée.

Article 14.- (1) Le montant des primes de présence et des primes olympiques est arrêté par décision du Président de la FECAFOOT après concertation avec le Ministre en charge des sports.

(2) Le montant des primes des matches officiels et amicaux ainsi que des primes de qualification à l'occasion des compétitions officielles est arrêté par décision du Président de la FECAFOOT en concertation avec le Ministre en charge des sports :

- six mois avant le début d'une phase finale d'une Coupe du Monde ;
- trois mois avant le début d'une phase finale d'une Coupe d'Afrique des Nations ou d'une participation aux Jeux Olympiques ;
- deux mois avant pour les autres compétitions officielles ;
- un mois avant un match officiel de phase de qualification ;
- quinze jours avant un match amical.

(3) Les joueurs et les membres des structures d'encadrement de la sélection nationale de football concernée en sont informés.

(4) Une prime d'égale valeur est servie à tous les joueurs et ne peut fait l'objet d'aucune négociation, ni d'aucun recours.

Article 15.- (1) Le paiement des primes aux joueurs et aux membres des structures d'encadrement est assuré par la FECAFOOT, selon des modalités arrêtées par un texte particulier.

(2) Les ressources destinées au paiement des primes visées à l'article 14 ci-dessus sont allouées par l'Etat à la FECAFOOT sous la forme d'une subvention, selon des modalités fixées par un texte particulier.

(3) La subvention visée à l'alinéa 2 ci-dessus est versée sur la base d'une évaluation annuelle des engagements internationaux des sélections nationales de football présentée par la FECAFOOT.

Article 16.- (1) Les joueurs et les membres des structures d'encadrement de chaque sélection nationale de football ont droit à des primes liées aux recettes de sponsoring qu'elle génère.

(2) Le montant de ces primes est fixé par le Président de la FECAFOOT, sur la base des recettes attendues ou projetées,

- six mois avant le début d'une phase finale d'une Coupe du Monde ;
- trois mois avant le début d'une phase finale d'une Coupe d'Afrique des Nations ou d'une participation aux Jeux Olympiques ;
- deux mois avant pour les autres compétitions officielles ;
- un mois avant un match officiel de phase de qualification ;
- quinze jours avant un match amical.

(3) Le paiement des primes susvisées aux joueurs et aux membres des structures d'encadrement est assuré par la FECAFOOT.

Article 17.- (1) Les joueurs et les membres des structures d'encadrement de chaque sélection nationale de football ont droit aux équipements sportifs pendant les stages et les matches des compétitions officielles et amicales.

Article 18.- La gestion de l'image des sélections nationales de football relève de la FECAFOOT.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

CHAPITRE V.
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 19.- (1) Les joueurs et les membres des structures d'encadrement de chaque sélection nationale de football sont soumis au respect de la Constitution, des lois et règlements de la République, ainsi que des statuts, codes, règlements, décisions et directives de la FECAFOOT, de la CAF et de la FIFA.

Article 20.- Toute sanction disciplinaire prononcée à l'encontre d'un joueur ou d'un membre d'une structure d'encadrement d'une sélection nationale de football doit être portée à la connaissance du Ministre en charge des sports.

Article 21.- (1) Toute association ou société sportive affiliée à la FECAFOOT et engagée dans une compétition officielle internationale peut bénéficier des droits et avantages d'une sélection nationale de football selon des modalités fixées par un texte particulier.

Article 22.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures au présent décret, notamment, celles du décret n°72/600 du 31 octobre 1972 portant organisation de l'Equipe Nationale de Football, ensemble ses modificatifs et les textes subséquents.

Article 23.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 26 SEP. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



REPUBLIC OF CAMEROON
Paix Travail Progrès
LE PRESIDENT
THE PRESIDENT
REPUBLIC OF CAMEROON
Paul BIYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2014 / 389 DU 03 OCT. 2014
portant création, organisation et fonctionnement du
Comité National de Préparation des Coupes d'Afrique des
Nations de football 2016 et 2019.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
Gouvernement,

DECRETE :



CHAPITRE I.
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}.- Le présent décret porte création, organisation et fonctionnement du Comité National de Préparation des Coupes d'Afrique des Nations de football (CAN) 2016 et 2019, en abrégé « COMIP – CAN » et ci-après désigné « le Comité ».

Article 2.- Le Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques et le plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre de la préparation de la CAN féminine 2016 et de la CAN masculine 2019.

A ce titre, il est chargé :

- de la constitution d'un portefeuille de projets à réaliser dans le cadre de la préparation des CAN 2016 et 2019 ;
- de l'élaboration d'un chronogramme détaillé des opérations à réaliser dans le cadre de la préparation des CAN 2016 et 2019 ;
- de la coordination des actions des administrations et des partenaires privés dans le cadre de la préparation des CAN 2016 et 2019 ;
- du suivi de l'exécution des actions et des projets à réaliser dans le cadre de la préparation des CAN 2016 et 2019 ;

- de la recherche des financements et des partenaires dans le cadre de l'exécution des projets identifiés, en relation avec les administrations concernées ;
- de toute autre mission à lui confiée par le Président de la République, dans le cadre des CAN 2016 et 2019.

Article 3.- Le Comité est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

CHAPITRE II. **DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT**

Article 4.- (1) Le Comité comprend :

Président : le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Membres :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre ;
- le Ministre chargé des sports ;
- le Ministre chargé des travaux publics ;
- le Ministre chargé de l'urbanisme et de l'habitat ;
- le ministre chargé des domaines et des affaires foncières ;
- le Ministre chargé des transports ;
- le Ministre chargé de l'eau et de l'énergie ;
- le Ministre chargé des télécommunications ;
- le Ministre chargé du tourisme et des loisirs ;
- le Ministre chargé des finances ;
- le Ministre chargé de l'économie ;
- le Ministre chargé des marchés publics ;
- le Ministre chargé de la jeunesse ;
- le Ministre chargé des arts et de la culture
- le Ministre chargé de la communication ;
- le Ministre chargé de la santé publique ;
- le Ministre chargé de l'administration territoriale ;
- le Ministre chargé de la défense ;
- le Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé de la gendarmerie ;
- le Délégué Général à la Sûreté Nationale ;
- le Directeur Général de la Recherche Extérieure ;
- les Délégués du Gouvernement auprès des Communautés Urbaines de Yaoundé, Douala, Limbé, Bafoussam et Garoua ;
- le Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) ;
- le Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- le Président de l'Association des Professionnels des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- les Présidents des organisations patronales ;

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

- deux représentants des associations des footballeurs désignés par leurs pairs ;
- quatre personnalités désignées par le Président de la République.

(2) La composition du Comité est constatée par arrêté du Premier Ministre.

Article 4.- (1) Le Comité se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président.

(2) Le Président du Comité peut inviter toute autre personne physique ou morale à prendre part aux réunions en raison de ses compétences ou de son expertise sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 5.- Le Comité rend régulièrement compte au Président de la République du déroulement de ses travaux.

Article 6.- Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité dispose d'un Secrétariat Technique.

Article 7.- Le Secrétariat Technique est chargé :

- d'assurer le secrétariat des réunions du Comité ;
- de préparer les dossiers soumis à l'examen du Comité ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions du Comité ;
- de collecter, centraliser et assurer l'archivage des documents de travail ;
- de proposer au Comité toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 8.- (1) Le Secrétariat Technique est placé sous l'autorité d'un Secrétaire Technique assisté d'un Adjoint, nommés par un arrêté du Premier Ministre.

(2) L'organisation et les modalités de fonctionnement du Secrétariat Technique sont fixées par un arrêté du Premier Ministre.

Article 9.- Des commissions spécifiques peuvent, en tant que de besoin, être créées au sein du Comité.

Article 10.- (1) Des comités locaux sont créés dans les Régions devant accueillir les compétitions de la CAN 2016 et de la CAN 2019.

(2) L'organisation et le fonctionnement des comités locaux visés à l'alinéa 1 ci-dessus sont fixés par un arrêté du Premier Ministre.

CHAPITRE III. **DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

Article 11.- Les charges de fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de l'Etat.

Article 12.- Le Comité est dissous de plein droit dès le dépôt de son rapport final d'activités, qui doit intervenir au plus tard trois mois après la fin de la CAN 2019.

Article 13.- Les Comités d'organisation de la CAN 2016 et de la CAN 2019 seront créés par des textes particuliers.

Article 14.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 03 OCT. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Maman Rosette pour l'éternité



Décédée le 2 octobre 2014 des suites de maladie, Mme MBOUTCHOUANG née Marie Rosette NDONGO MENGOLO, mère de la Première Dame du Cameroun, Mme Chantal BIYA, a été inhumée à Mvomeka'a, le 17 octobre dernier. Ultime étape du dernier voyage de la défunte entamée le 13 octobre avec le rapatriement du corps.

L'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, la chapelle du Palais de l'Unité, la résidence de Maman Rosette, l'Hôpital Général et la Cathédrale Notre-Dame-des-Victoires de Yaoundé, et, pour la fin, la résidence du Couple présidentiel à Mvomeka'a, ont été autant de lieux des obsèques de la mère de Madame Chantal BIYA, où l'émotion le disputait à la leçon d'amour. La simplicité et le grand cœur de cette Maman avaient fait naître autour d'elle une énorme vague d'estime. Plusieurs communautés ont naturellement porté

son deuil. Mais à la vérité, c'est toute la nation et même plus, qui a tenu à s'associer à ce moment de déchirement.

Solidaires dans l'émotion et la compassion, de hautes personnalités, membres des corps constitués nationaux ou du corps diplomatique, autorités religieuses, toutes confessions confondues, dignitaires traditionnels, sans oublier la multitude d'anonymes, se sont fait l'écho de l'humilité, de la bonté, de la générosité et de l'hospitalité si caractéristiques à Maman Rosette. Du Cameroun et du monde, les témoignages de sympathie n'ont pas tari.

En cette circonstance pénible, qui, mieux que la fille de la défunte, Chantal, son unique enfant, parfaitement soutenue par son illustre époux, le Président BIYA, pouvait traduire par son attitude, l'amour que Maman Rosette nous laisse en héritage ?

En des mots simples et forts, Mme Chantal BIYA exprime sa sincère gratitude à ses compatriotes et aux amis du Cameroun qui partagent avec elle cette grande douleur : « *Merci de tout cœur ! Je leur suis reconnaissante de cette profonde chaîne de solidarité qui s'est promptement tissée autour de ma famille et de mon pays.* » Écrit-elle dans l'avant-propos de la brochure de Oswald BABOKE intitulée : « **Mama Rosette. Parcours singulier d'une dame de cœur** », publiée en hommage à la défunte.

Celle qui s'est effacée à nos sens ne nous laisse pas qu'orphelins. Les valeurs de partage et d'amour qu'elle a inculquées à sa fille, la Première Dame du Cameroun, se mesurent à l'aune de son immense œuvre de bienfaisance.

Maman Rosette, *Requiescat in Pace !*



Accueil de la dépouille de Maman Rosette à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, le 13 octobre 2014.



Mgr Jean MBARGA, Evêque d'Ebolowa et Administrateur apostolique de l'Archidiocèse Yaoundé, bénissant le corps...



Sous le regard du Couple présidentiel affligé.



Levée de corps à la morgue de l'Hôpital Général de Yaoundé, le 16 octobre 2014.



Le Couple présidentiel prie pour le repos de l'âme de Maman Rosette lors de la messe de requiem à la Cathédrale Notre-Dame-des-Victoires de Yaoundé.



La dépouille de Maman Rosette couverte du drapeau national.



La Première Dame, Madame Chantal BIYA, aspergeant l'eau bénite sur le cercueil de sa mère avant le départ pour Mvomeka'a.



Le réconfort du Nonce Apostolique, Mgr Piero PIOPPO, au Couple présidentiel.



Les envoyés spéciaux des Chefs d'Etat étrangers entourés du Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République et du Directeur du Cabinet Civil lors de la messe funèbre à Mvomeka'a.



Mvomeka'a, le 17 octobre 2014 : une phase de la cérémonie d'absoute avant l'inhumation, exécutée par Mgr Christophe ZOA, Evêque du Diocèse de Sangmelima



Procession vers le caveau familial.



Le Couple présidentiel, entouré des autres membres de la famille, accompagne Maman Rosette à sa dernière demeure terrestre.

Retrouvailles chaleureuses entre la Directrice Générale de l'UNESCO, Mme Irina BOKOVA, et l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, Mme Chantal BIYA. Yaoundé, 16 septembre 2014.



Le temps des Réalisations

Une publication du Cabinet Civil de la Présidence de la République

Directeur de publication : Martin BELINGA EBOUTOU, *Directeur du Cabinet Civil*

Coordonnateur : Joseph LE, *Directeur Adjoint du Cabinet Civil, Chef de la Cellule de Communication*

Conseiller à la rédaction : Oswald BABOKE, *Conseiller Technique*

Rédacteurs en Chef : Nicolas AMAYENA, *Attaché*

BANSI Victor SUYHANG, *Attaché*

Contribution : Churchill EWUMBUE MONONO, *Conseiller Technique*; Salomon EHETH, *Chargé de Mission*;

Jean Lucien EWANGUE, *Attaché*

Secrétariat Général de la Présidence de la République : Antoine BOUSOMOG, *Conseiller Technique (Division linguistique et du bilinguisme)*; Florent Guy ELA FOE, *Attaché (Service du fichier législatif et réglementaire)*

Images: Elie NYAT SAF, Victor YENE, ANDJONGO SEME, CHIGET SALIFOU

Appui : Jeanne d'Arc OTAM, Médard NKODO NSOULOU, Joseph Bienvenu AMOUGOU MEYONG